

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2016

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 27
Pouvoirs : 10
Votants : 37

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 04/04/2016

Le 11 avril 2016, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Daniel DOMPOINT, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Gaëlle LICHTLE, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND (remplace Vincent LAUTIER), Martial THEVENET, Marie-Christine THEVENET (remplace Raymond MOUSSY), Claude TRASSARD.

Absents excusés : Isabelle ACHARD (pouvoir Bernard HENRY), Christian BAISE (pouvoir Bernard REY), Noël CHEYNET (pouvoir Nathalie BARDE), Pascal CUNY (pouvoir Martial THEVENET), Dominique DESFORGES (pouvoir Marc PECHOUX), Yves DUMOULIN (pouvoir Daniel DOMPOINT), Vincent LAUTIER (remplacé par Nathalie TISSERAND), Raymond MOUSSY (remplacé par Marie-Christine THEVENET), Michel RAYMOND (pouvoir Jean-Claude AUBERT), Chantal NOEL (pouvoir Anny SANLAVILLE), Frédéric VALLOS (pouvoir Françoise DUVILLARD), Dominique VIAL (pouvoir Jacky DUTRUC).

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Daniel DOMPOINT

OBJET : TRANSPORT – Marché relatif à l'exploitation des services de transports urbains Saônibus

M. Jean-Claude AUBERT, Vice-Président chargé de l'Aménagement de l'espace et des Transports rappelle qu'au titre de sa compétence transports, la CCDSV organise le réseau de transports urbains Saônibus depuis septembre 2013. Le marché de prestation de service pour l'exploitation de ces services arrivant à échéance en août 2016 d'une part, et les communautés de communes Saône Vallée et Porte ouest de la Dombes ayant fusionné au 1^{er} janvier 2014 d'autre part, le Conseil a intégré l'extension du périmètre de transports urbains dans la consultation pour ce marché.

Une consultation par appel d'offres ouvert de niveau européen a été faite pour ce service de transports publics à partir de la rentrée de septembre 2016. Cette consultation portait sur une tranche ferme avec une prestation supplémentaire éventuelle (PSE ou option) et 3 tranches conditionnelles.

Le coût total de l'exploitation du futur réseau Saônibus a été estimé à 680 000 € HT/an (hors transports scolaires) soit environ 4 Millions d'euros pour six ans.

La consultation portait sur :

Une tranche ferme avec :

• **Deux lignes régulières 1 et 2**

- **Ligne 1** régulière (Anse Gare – Saint Bernard – Trévoux (via la ZI) – Trévoux Centre - Reyrieux centre (prolongement de 4 trajets / jour pour Clairval, Maison de retraite sur Reyrieux)

- **Ligne 2 régulière** Anse (gare ou rond point avant la gare) - Saint Bernard – Trévoux Centre - St Didier de Formans - (nouveau collège) - Ste Euphémie – Misérieux centre – Misérieux Cibeins
- **Deux lignes TAD mixte**
 - Ligne A Zone d'activités de Trévoux – Trévoux - Zone d'activités de Reyrieux - Saint Jean de Thurigneux - Gare TER de Saint André de Corcy
 - Ligne B Neuville-sur-Saône - Technoparc de Civrieux – Civrieux village- Gare TER de Saint André de Corcy
- **Une ligne virtuelle en TAD** : Saint André de Corcy- St Jean de Thurigneux – Ambérieux en Dombes - Rancé - Toussieux- – ZI Reyrieux - Trévoux Centre

Une prestation supplémentaire éventuelle (PSE - option)

Remplacement, sur la ligne 2, du minibus de 35 places par un bus de 50 places minimum, pour absorber les scolaires potentiels.

3 tranches conditionnelles

- **TC 1 :**
Une desserte complémentaire en TAD Frans / Jassans / Villefranche (ligne D)
- **TC 2 :**
Une desserte en **TAD** du parc d'activités de Montfray à Fareins (ligne E) : centre de Fareins / parc d'activités de Montfray / Beauregard / Jassans / Villefranche sur Saône
- **TC 3 :**
Une desserte complémentaire entre Trévoux ZI / Trévoux centre / Saint Germain au Mont d'Or (ligne 3)

Ces lignes sont proposées en complément des lignes départementales.

Deux entreprises ont répondu.

La commission d'appel d'offres du 11 avril 2016, précédant le conseil, a attribué le marché à « TRANSDEV RAI » pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle 3, permettant une meilleure offre de service pour la desserte de la gare de Saint Germain au Mont D'Or. Le montant estimé pour une durée de 6 ans du marché est de 3 307 401 € HT décomposé comme suit :

- ✓ Tranche ferme : lignes régulières pour un montant de 2 901 899 €.HT et lignes TAD A/B/C pour un montant estimé de 372 435 €. HT (variable selon le nombre de voyages) soit un total 3 274 335 € HT.
- ✓ Tranche conditionnelle 3 : pour un montant estimé de 33 066 €.HT (variable selon le nombre de voyages).

La prestation supplémentaire (PSE) visant à remplacer certains transports scolaires par la ligne régulière 2 n'a pas été retenue par la CAO.

Les tranches conditionnelles 1 et 2 visant à assurer la desserte de Frans et du parc de Montfray pourront être levées ultérieurement, en fonction des discussions engagées avec le Département de l'Ain pour des déviations de leurs lignes.

La partie administrative du réseau (organisation des modifications de rentrée, gestion des cartes scolaires, plan de communication, supports d'information, création des titres de transports...) débutera dès la notification du marché.

La mise en œuvre du réseau débutera effet le lundi 29 août 2016 et prendra fin le 28 août 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer le marché à intervenir avec la société « TRANSDEV RAI » pour un montant estimé de 3 307 401 € HT couvrant la période du lundi 29 août 2016 au 28 août 2022 et comprenant une tranche ferme et une tranche conditionnelle 3 ;

- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce marché et notamment les avenants ultérieurs et tranches conditionnelles à lever.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **19 AVR. 2016** A Trévoux, le 11/04/2016

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20160411-2016C32-TR

Affichage le :

19 AVR. 2016

**Le Président,
Bernard GRISON**

